

Rentrée 2024

LE “CHOC DES SAVOIRS” VA COMMENCER PAR LE CHOC DES DHG

Pour le SNFOLC, la propagande relayant complaisamment les annonces médiatiques du ministre Attal ne peut camoufler la réalité : dans la continuité de ses prédécesseurs, il poursuit le plan de restructuration - liquidation de l'école publique.

Il maintient les réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat : le contrôle continu qui a supprimé la valeur nationale du diplôme et a transformé le baccalauréat en diplôme local, les pressions sur la notation des enseignants et le stress sur les élèves qui en découlent, les spécialités qui font exploser les emplois du temps, placent les disciplines en concurrence les unes avec les autres, suppriment le groupe classe.

De manière constante, les réformes dans l'Education nationale se sont accompagnées de la remise en cause des conditions d'instruction : moins d'heures de cours, moins de groupes, moins de dédoublements, de moins en moins d'enseignement disciplinaire, moins de postes, et toujours plus d'élèves par classe !

LE SNFOLC REVENDIQUE L'ALLÈGEMENT DES EFFECTIFS DANS TOUTES LES DISCIPLINES, CE N'EST PAS LE CHOIX FAIT PAR LE MINISTRE !

Le plan Attal pour « l'exigence des savoirs » n'a pas pour objet de diminuer les effectifs en classe, de rétablir des groupes et des dédoublements, dans la mesure où le projet de loi de finances (PLF) fondé sur une logique d'austérité budgétaire n'est pas remis en cause.

Le ministre a annoncé qu'à compter de la rentrée prochaine les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} seront répartis en groupes de niveaux en français et en mathématiques. Le ministre introduit de fait un distinguo et une hiérarchie entre disciplines, ce qui n'est pas acceptable.

Les groupes de niveaux en français et mathématiques, flexibles tout au long du collège, vont déstructurer les groupes classes et les emplois du temps de toutes les disciplines, sans entrainer de baisse du nombre d'élèves par classes, bien au contraire !

Forcé d'admettre que la suppression de 2500 postes d'enseignants à la rentrée 2024 ôtait toute crédibilité à son « choc des savoirs », et craignant que la présentation des DHG dans les établissements début 2024 ne déclenche un mouvement de protestations incontrôlable, le ministre Attal a tenté une opération de déminage en présentant un « schéma d'emploi » remanié lors du CSA ministériel réuni le 21 décembre.

UN SCHÉMA D'EMPLOIS COMPLÉMENTAIRE ... POUR QUOI FAIRE ?

Les 484 suppressions d'emplois d'enseignants du second degré inscrites au projet de loi de finances 2024 ne sont pas annulées, mais plutôt compensées par l'apport d'emplois complémentaires à hauteur de 1 058 ETP (équivalents temps plein), permettant au ministre d'afficher pour le second degré une variation positive (+574 ETP) des moyens d'enseignement second degré. Ce qui n'empêche pas que 13 académies perdront des postes et 6 ne bénéficieront d'aucune création.

Dans le même temps où le ministre présentait son « schéma d'emploi complémentaire », il listait ses priorités pour la rentrée 2024 : acte 2 de l'école inclusive, organisation des groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les 6^{ème} et 5^{ème}, réforme de la voie professionnelle, création de « classes prépa-lycée ». Les moyens complémentaires iront au financement de ces dispositifs, pas à l'amélioration des conditions de travail.

Pour ce qui est de « remettre l'exigence à tous les étages » il faudra repasser, car les « créations de postes (permettant) de limiter le groupe des élèves les plus en difficulté à une quinzaine d'élèves » (dossier de presse du 5 décembre 2023) iront en priorité aux établissements où les élèves ont les résultats les plus faibles aux évaluations nationales, c'est-à-dire pour une bonne part en Education prioritaire. Pour les autres, ce sera groupes de niveaux ET effectifs complets !

Le ministère estime à 2 300 les créations de postes de professeurs de Français et de Mathématiques nécessaires pour prendre en charge les groupes en 6^{ème} et 5^{ème}, qu'il compte financer en partie par la suppression de l'heure d'approfondissement en 6^{ème}, ce qui au passage entérine la suppression de la Technologie en 6^{ème}. Mais il faudrait en réalité fournir plusieurs milliers de postes supplémentaires (au moins 5 000) pour appliquer une telle mesure. On est loin, très loin du compte !

Le SNFOLC alerte : les groupes de niveaux Attal impacteront les DHG des collèges, les emplois du temps, les tailles de classes pour toutes les disciplines.

Concernant les classes « *prépa lycée* » censées éviter le décrochage des élèves ayant échoué au DNB, le ministère n'y consacrerait que 150 ETP, ce qui ne permettra pas de constituer plus d'une classe par département.

Par ailleurs, les projets de fermeture des CPGE à Paris et dans les académies de Dijon, Lyon, Normandie, Rennes et Toulouse ne sont pas remis en cause. **Le SNFOLC appelle, avec l'intersyndicale CPGE et les associations de professeurs de classes préparatoires une mobilisation nationale le 15 janvier contre les fermetures de classes préparatoires.**

Zéro création de poste pour les personnels administratifs, sauf pour le SNU, le service civique et les missions « régaliennes » (prévention de la radicalisation par exemple).

Et alors que la rentrée 2023 a montré que les établissements manquaient cruellement de postes dans tous les corps et catégories de personnels aucune création de poste d'infirmière, de médecin, d'assistante sociale, de CPE ou d'AED alors que le ministre prétend vouloir « *lutter contre le harcèlement* ». Il crée par contre 150 ETP pour des postes « *référénts harcèlement* », sans aucune indication ni décision sur la nature des postes ou les corps ciblés. Ils sont budgétés en postes d'enseignement mais les académies pourront désigner tout personnel de leur choix, quel que soit son corps.

INCLUSION SCOLAIRE : TOUS EN GRÈVE LE 25 JANVIER !

Le ministre reconnaît lui-même qu'il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés. Il promet « 50 000 solutions » mais ne crée aucun poste, ... si ce n'est 100 postes (ETP) pour les Pôles d'Appui à la Scolarité, dont le rôle est permettre à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves. Inacceptable !

Afin de construire le rapport de force pour faire reculer le ministre, le SNFOLC, avec la FNEC-FP-FO, appelle les personnels à être en grève jeudi 25 janvier pour défendre l'enseignement spécialisé, obtenir le retrait de l'acte 2 de l'école

CONTRE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE
ET FORCÉE

TOUS A PARIS LE



JANVIER

inclusive et un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH. Il les appelle de même à participer nombreux à la manifestation à Paris au ministère de l'Éducation nationale en s'inscrivant sans attendre dans les trains et dans les bus.

DERRIÈRE L'OPÉRATION DE DÉMINAGE, LA CONFIRMATION DU CHAOS !

Force est de constater en effet, qu'une fois de plus, et d'autant plus dans un contexte où plus de 8000 postes ont été supprimés depuis 2017 pour 150 000 élèves de plus, les annonces du ministre ne répondent pas aux besoins et revendications des personnels qui n'en peuvent plus des classes surchargées, des services éclatés sur plusieurs établissements, de la multiplication des tâches non disciplinaires alourdissant leur charge de travail... Au contraire, il prépare le chaos en maintenant et en poursuivant toutes les mesures qui dégradent leurs conditions d'exercice et remettent en cause leurs statuts, le cadre national de l'école, avec ses programmes, ses horaires, ses diplômes nationaux, et le droit à l'instruction des élèves (pacte, réformes du collège, du lycée, du baccalauréat, Parcoursup, SNU...).



Dans ces conditions, le SNFOLC convoque une conférence nationale le 29 mars à Paris en défense des disciplines, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction, et appelle l'ensemble des personnels à se réunir dès la rentrée de janvier afin d'élaborer dans l'unité la plus large leurs cahiers de revendications et préparer immédiatement les conditions de la mobilisation pour faire barrage aux mesures Attal, imposer la satisfaction de toutes les revendications :

- ▶ Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires dans tous les corps et catégories de personnels ;
- ▶ Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite, rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2 000) et réindexation des salaires sur l'inflation ;
- ▶ Rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaires ;
- ▶ Respect des statuts, abrogation du pacte enseignant ;
- ▶ Rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales et anonymes ; abrogation de Parcoursup...